



Lettre ouverte de l'Intersyndicale LAPEYRE au Président de la République Française

Monsieur Le Président de la République,

Le groupe SAINT GOBAIN a décidé de céder le groupe LAPEYRE à MUTARES.

Les 12 Comités Sociaux et Economiques du groupe LAPEYRE représentant l'intégralité des 3 400 salariés du groupe, assistés par quatre cabinets d'expertise comptable différents, **ont tous rejeté le projet de MUTARES.**

D'après les rapports d'expertise, **le projet de MUTARES va conduire le groupe LAPEYRE à un « redressement judiciaire généralisé quasi certain »**. En effet, le projet de MUTARES est basé sur de nombreuses hypothèses irréalistes. A titre d'exemple, MUTARES prévoit une croissance de 5% par an pour l'enseigne LAPEYRE qui n'a jamais été atteinte dans l'histoire de l'enseigne. Par ailleurs, la plupart des hypothèses retenues ont déjà été testées dans un passé récent, ce qui rend les conclusions d'expertise d'une grande robustesse.

Comme le précise les rapports d'expertise, **d'autres candidats présentent des projets avec des probabilités de succès nettement supérieures à celles de MUTARES et sont mieux-disants socialement.** Ces candidats n'ont pas été retenus par SAINT GOBAIN alors même que certains demandaient de laisser en caisse une somme quasi similaire à celle de MUTARES.

Dans ce contexte, **pourquoi le choix de SAINT GOBAIN s'est-il porté sur MUTARES ?** S'agit-il pour SAINT GOBAIN d'avoir la certitude d'éliminer un concurrent à LA MAISON DE SAINT GOBAIN, POINT P et LA PLATEFORME DU BATIMENT ?

Conscient de la fragilité du projet de MUTARES, **SAINT GOBAIN a saisi le Tribunal de Commerce pour obtenir l'homologation de l'accord de conciliation relatif à la cession du groupe LAPEYRE à MUTARES.** Cette démarche vise uniquement à réduire son exposition et sa responsabilité en cas de défaillance future du groupe LAPEYRE.

Si SAINT GOBAIN souhaite choisir le candidat qui maximise les probabilités d'échec du retournement, il convient qu'il prenne seul cette décision, sans la caution du Tribunal de Commerce dont l'objet est clairement de contribuer à la pérennité des entreprises et non à leur liquidation.

L'intérêt de l'ETAT n'est pas de soutenir une homologation qui pourrait contribuer à réduire les obligations sociales futures de SAINT GOBAIN dans ce dossier. Si MUTARES dépose le bilan du groupe LAPEYRE, selon nos experts, la facture pour la collectivité sera au minimum de 200 M€.

Les CSE du groupe LAPEYRE ont écrit au président du Tribunal de Commerce de Paris ainsi qu'au Procureur de la République pour les alerter sur la gravité de la situation. Si le Tribunal de Commerce décide d'homologuer l'accord, il vous appartient de faire appel de cette décision par le Ministère Public.

Tous les éléments du dossier démontrent qu'il s'agit d'**une liquidation préméditée**, c'est-à-dire un **ASSASSINAT DE PERSONNE MORALE composée de 3 400 salariés LAPEYRE et 800 salariés mandataires, soit 4 200 familles.** La liquidation préméditée d'une entreprise ou d'un groupe est totalement illégale et répréhensible pénalement. Le moment venu, nous engagerons la responsabilité pénale de tous les acteurs de ce dossier.

Nous n'accepterons pas la destruction de nos emplois alors qu'il existe des alternatives au projet de MUTARES, sérieuses et mieux-disantes socialement.

Nous sollicitons une réunion pour échanger avec vos services sur ce dossier.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération notre requête.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président de la République, nos salutations distinguées.

L'Intersyndicale LAPEYRE